



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
RUE SHERBROOKE EST
MONTREAL

Ici et Là

Les Syndicats Catholiques Nationaux de l'Aluminium font les derniers sursauts de l'agonisant. Afin de remonter leurs parts, les officiers des Syndicats ont crié "Au secours!" à la haute gomme de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. A court de moyens, ils ont pensé de "singer" leurs puissants compétiteurs: les Unions Internationales. Comme on le sait, les Unions Internationales des Ouvriers de l'Aluminium d'Arvida, Shawinigan, La Tuque et Beauharnois ont tenu un congrès au début de juin, qui a remporté un vif succès, à Shawinigan. Les 1er et 2 juillet derniers, les Syndicats Catholiques Nationaux ont tenu eux aussi un petit congrès à Shawinigan. Les délégués ont passé en revue les mesures prises par l'Union Internationale en vue d'obtenir pour les travailleurs de l'Aluminium des améliorations de travail que les Syndicats Catholiques Nationaux ne peuvent pas obtenir. Comme leurs rangs s'amincissent ils ont demandé de s'unir aux autres ouvriers de la métallurgie. Un petit paquet de membres ajouté à un autre petit paquet de membres, ça ne fait en somme que deux petits paquets de membres. A tout événement, les Syndicats de l'Aluminium ont décidé de grossir leurs rangs en allant chercher des membres ailleurs que dans l'aluminium. De plus, si les Syndicats de l'aluminium et les Syndicats de la métallurgie lourde se fusionnent en une fédération, il est opportun de se demander ce qu'il adviendra de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Il y aura alors deux organismes différents pour les mêmes syndiqués. Faut-il comprendre que M. Alfred Charpentier, le noble président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, se laisse supplanter par le cumulateur des fonctions, René Harmegnies, l'organisateur officiel de la nouvelle Fédération? On sait que René Harmegnies est à la fois organisateur des Syndicats Catholiques Nationaux de l'aluminium, organisateur de la nouvelle Fédération des Syndicats Catholiques Nationaux de la métallurgie lourde et légère, membre de la Commission Nationale des Relations Ouvrières, etc., etc. Le Sage dirait: "Il n'y en a qu'un de montrable et on le montre partout." Si l'on consulte la liste des officiers de la nouvelle Fédération, on se dit tout de suite qu'il ne devrait plus y avoir de chicane chez nos amis des Syndicats Catholiques Nationaux de l'aluminium, parce que maintenant tous les membres auront une "job" de directeur ou d'officier quelconque. On dit qu'un comité de... a été formé pour étudier la correspondance échangée entre le Gouvernement et les officiers de l'Union Internationale afin de faire respecter et mettre en vigueur les recommandations de la Commission Tourangeau. Le comité aurait pour mission d'écrire des lettres semblables... Le bon monsieur Harmegnies aurait assuré le comité que, sa "pull" étant mise en branle, les destinataires en prendront connaissance... ah oui!

A ce congrès de la nouvelle Fédération tenu à Shawinigan les 1er et 2 juillet derniers, monsieur François Allard, président du Syndicat Catholique National des employés de l'aluminium de Shawinigan, s'est fendu d'un long et magistral discours. Il a protesté... puis il a protesté... et finalement il a protesté... Comme le président avait donné le ton, tous les autres orateurs à sa suite ont protesté... Ça été un vrai congrès de protestations et de "braillages"... On s'est plaint de la publicité accordée par Radio-Canada et la Presse Canadienne aux faits et gestes de l'Union Internationale... et l'on a décidé de prendre les mesures nécessaires pour faire mettre les directeurs de ces corporations... à genoux dans le coin. C'est une méthode moins violente que celle employée à Valleyfield, mais aussi stupide... Que les Syndicats Catholiques Nationaux de l'aluminium fassent quelque chose et Radio-Canada de même que la Presse Canadienne donneront de la publicité à leurs faits et gestes... Faut croire qu'ils n'ont jamais pensé à ça...

En marge d'une décision de la Commission Nationale

Monsieur François Allard, en présence de l'éminente grise René Harmegnies, a parlé de la décision rendue par la Commission Nationale des Relations Ouvrières sur la signification des termes de la clause de l'arrêté en conseil 1003. C'était un vrai cri du coeur. Il avait "vu assez peur" que l'interprétation soit défavorable à son organisation. S'il avait fallu qu'un vote fût ordonné dès maintenant... n'est-ce pas, monsieur Allard, que vous auriez dégringolé. Et ce n'est pas fini, comme vous semblez le croire. Dites à votre soeur Anne de monter dans la tour de votre château branlant et demandez-lui, si elle ne voit rien venir?

De nombreux délégués des Unions Internationales affiliées au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal ont assisté à (Suite à la quatrième page)

Le carnet du Frappeur

● Nos amis du Textile ont reçu avec éclat à Valleyfield ces jours derniers leur président international. A l'Hôtel de Ville, s'il vous plaît! Réception tellement enthousiaste que les garde-corps du Maire ont gardé fêtes et fêtes à veiller jusqu'aux petites heures du matin. On avait laissé les "casqueux" de veillées à la porte... Kent à eux, on ne dit pas s'ils ont pleuré comme une Madeleine pour cet affront... On rapporte seulement que la Police Provinciale s'est offerte pour aller les conduire "chez eux". Pendant ce temps, la liberté de parole fait la rue...

● Ding! Ding!... Elphège est pris à Moncton, Nouveau-Brunswick... Incapable de trouver place à bord d'un train ou de l'avion pour revenir à Montréal. C'est pratiquement Jonas dans la baleine... Aux dernières nouvelles, de sources clandestines et non fiables, Paul était en route pour Moncton avec son La-salle pour aller y quêrir le Président de la Fédération Provinciale... Dang! Dang!

● A tous ceux qui tirent le diable par la queue, je recommande la lecture du nouveau contrat des "Packers". Max et ses experts savent tirer, étirer... et bien d'autres cho-fiant...

● Une secrétaire loyale et honnête ne se laisse pas influencer... même si le petit cadeau vient des Itats... Phil aurait dû se douter qu'il n'irait pas loin avec son "compact". Je vous dis que Thérèse y a mis les bois au sujet de la boîte à papier... L'affaire s'est réglée hors de cour, parce que Jeannie a plié... probablement que... it's Love... LOVE... LOVE!

● A l'enquête de la cause des Travailleurs de l'Aluminium devant le Conseil des Relations Ouvrières à Ottawa, Paul Fournier a servi un eng... à Messieurs les Commissaires... parce qu'ils n'ont pas voulu "chipper"... Paul faisait une collecte pour envoyer Phil et Gabriel chez le barbier...

● Jean Jodoin était de passage à Montréal il y a quelques jours... Il chantait comme d'habitude son refrain préféré... "C'est Ferblantine qui seconde... Vous ne l'entendez guère... Silence! elle va chanter... et ce ne sera sûrement pas le chant du Cygne!"

● Les travailleurs de l'Imperial Tobacco ont gagné leurs points... "They yelled and yelled... tellement," ont avoué les autorités de la Compagnie, "que nous avons dû céder devant La Chaine des arguments..." La détermination des officiers de l'Union nous a laissés bouche Bée... Rubé!

Un avis important aux employés de tavernes

M. Charles Lalonde, secrétaire du local 200, nous annonce que par suite d'une décision de l'exécutif du Conseil conjoint, tous les employés de tavernes désirant faire partie du local 200 de l'union internationale ne paieront qu'un taux d'initiation de \$3.90, au lieu de \$5., \$7., et \$10., du 15 juillet au 31 décembre 1944. D'ici au 15 juillet, le taux d'initiation ne sera que de \$2.90.

La septième conférence annuelle de la Fédération

Elle aura lieu à Shawinigan Falls, les 8, 9 et 10 septembre.

La Fédération provinciale du Travail de la province de Québec tiendra sa septième conférence annuelle, cette année, les 8, 9 et 10 septembre prochains à Shawinigan Falls, Québec. Les délégués des Unions et Conseils des Métiers affiliés feraient bien de prendre note de ces dates importantes. Les séances auront lieu au Poste de Police No 1, endroit que personne ne saurait avoir de la difficulté à trouver. C'est à 10 heures du matin le vendredi 8 septembre que le président déclarera la conférence officiellement ouverte. Les quartiers généraux de la conférence seront à l'Hôtel Shawinigan. Cest hôtel est disposé à offrir des chambres à partir de \$1.50 jusqu'à \$4.50. Tous savent que les hôtels n'ont pas un nombre considérable de chambres disponibles, et, par conséquent, les délégués seraient bien avisés de réserver leurs chambres le plus tôt possible. Les Unions et Conseils des Métiers affiliés doivent procéder à la nomination de leurs délégués et se conformer à toutes les dispositions de la Constitution. Les avis officiels ont déjà été expédiés. On est prié de ne pas suivre la routine traditionnelle du passé en ce qui concerne les résolutions et amendements à présenter aux gouvernements. A tous les ans dans le passé, on a fait preuve d'une trop grande négligence sous ce rapport: soit qu'on n'ait rien soumis ou qu'on ait présenté ses suggestions trop tard. La date ultime est le 24 août. Ne manquez pas de faire parvenir vos résolutions et autres suggestions avant le 24 août au secrétariat général situé à 11, rue Saint-Paul, ouest, Montréal.

Deux semaines de vacances avec salaire pour les travailleurs de l'aluminium

L'Union internationale des travailleurs de l'aluminium se prépare à lancer une campagne dans toute la province dans le but d'obtenir deux semaines de vacances avec salaire après un an de service aux travailleurs dans toutes les usines de la Compagnie d'Aluminium du Canada.

A l'heure qu'il est, les travailleurs de l'aluminium bénéficient d'une vacance d'une semaine après un an de service et de deux semaines après dix ans à l'emploi de la compagnie. Le plan présentement en vigueur fut inscrit dans le contrat entre l'Aluminium Company of Canada, Limited, après négociations par les représentants de la Fédération Américaine du Travail, agissant au nom des employés de l'usine de La Tuque. Par la suite, ce régime fut étendu aux autres usines de la compagnie.

Les enquêtes menées par des organismes du gouvernement, comme, par exemple, la "Commission Tourangeau", ont porté à l'attention du public les dangers auxquels les gas, la fumée et la chaleur des cuves exposent les travailleurs de cette industrie et qui affaiblissent la résistance physique de ces travailleurs qui souvent y perdent leur santé.

L'Union estime qu'il est essentiel qu'on accorde à ces travailleurs une vacance avec salaire de deux semaines pour leur permettre de restaurer leurs forces et acquérir une résistance qui va toujours décroissant dans l'exercice de leur dur métier. C'est dans ce but que l'Union a récemment mené plusieurs enquêtes sur les conditions sanitaires dans l'industrie de l'aluminium.

Et, tout dernièrement, l'Union a adopté un plan d'assurance-santé pour ses membres qui reçoivent \$10 par semaine lorsqu'ils sont malades ou victimes d'accident.

L'Union fait remarquer que le personnel des bureaux jouit actuellement de deux semaines de vacances payées par année après un an de service. Sans vouloir envier leur sort ou leur en vouloir d'être plus fortunés que les ouvriers des usines, l'Union croit qu'il est ridicule de nier aux uns ce qu'on accorde si volontiers aux autres, surtout aux cuvistes qui sont souvent victimes de la chaleur et qu'on doit sortir des chambres des cuves sur des civières.

L'Union prépare donc les mémoires nécessaires dans le but de les présenter à la Compagnie avant les négociations qui doivent commencer le 18 juillet, à La Tuque.

EN VACANCES!

Les employés de l'Imprimerie Mercantile, Limitée, qui imprime Le Monde Ouvrier, sont partis en vacances jusqu'au 17 juillet. Il n'y a que quelques employés qui restent en charge de la boutique. Depuis trois ans, la coutume est établie de donner une semaine de vacances avec salaire à tous nos employés qui en sont reconnaissants et essaient, après s'être bien reposés, de rendre "le bien pour le bien".

Les ouvriers dont la santé est gravement menacée doivent attendre

La Commission Tourangeau a fait des recommandations. Pour qui? La Aluminum Company of Canada s'en fiche! — La farce va-t-elle durer longtemps? Elle est de moins en moins drôle!

A la demande de l'Union Internationale des ouvriers de l'Aluminium, l'Etat a chargé une commission de faire enquête sur les conditions de travail des ouvriers. Nous voulons parler de la Commission Tourangeau. C'est de l'histoire ancienne, direz-vous...? Oui, en effet, mais l'histoire se modernise vite quand on pense qu'aucune des recommandations de cette commission n'a été suivie et que les ouvriers travaillent toujours dans les mêmes conditions lamentables que l'Union Internationale n'a cessé de signaler depuis des mois. Il suffit de prendre connaissance des textes de la correspondance échangée entre les organisateurs de l'Union Internationale et le Gouvernement pour constater jusqu'à quel point on défie les travailleurs de l'aluminium.

Chicoutimi, le 17 juin 1944.

Honorable Wilfrid Hamel, Ministre du Travail, Hôtel du Parlement, Québec, P. Q.

Monsieur le Ministre,

Le 11 mars 1944, une Commission d'enquête, présidée par le Dr F.-J. Tourangeau et chargée d'étudier les conditions de travail des ouvriers de l'Aluminum Co. of Canada Ltd., usines de Shawinigan Falls, vous soumettait un rapport unanime et vous présentait ses recommandations.

Nous ne retiendrons de cette étude très fouillée et très objective que la conclusion générale qui s'en dégage: "Il faut alléger le travail des ouvriers". Pour arriver à diminuer le travail de ces derniers, deux recommandations principales ont été formulées par la commission:

a) Réduire le nombre de cassages ou de brassages de 3 à 2 par cuve pour la durée d'un quart de travail, soit réduire le travail d'un tiers.

b) Recommander à la compagnie que la quantité de travail demandée au ouvrier fut aménagée de telle façon que durant la journée de travail il ait le temps de remplir sa tâche et de prendre les périodes de repos déterminées dans le tableau préparé à cet effet par la Commission et annexé au rapport.

En ce qui a trait à la première recommandation, il faut dire ici que la compagnie a amélioré convenablement les conditions à l'usine No 1. Les autres recommandations touchant l'usine No 1 relativement à la ventilation, l'éclairage, les poussières, les gaz et les variations de température, sont restées, à date, lettre morte.

A l'usine No 2 où l'usage des machines à briser les croûtes est généralisé, le nombre de cuves a beaucoup augmenté, si le nombre de cassages ou de brassages a diminué et l'application de la première recommandation devient impossible parce que les données du problème sont changées.

La seconde recommandation qui consacre le principe de périodes de repos (des rapports des spécialistes en la matière sont si clairs et si explicites) est si manifestement ignorée que nous ne sommes plus surpris qu'Aluminum Co. of Canada Ltd se soit opposée de toutes ses forces à la formation d'une Commission d'enquête et qu'elle ait préféré affamer ses employés 14 jours avant d'accepter de recourir à cette procédure régulière d'arbitrage.

Cette seconde recommandation peut s'appliquer avec succès dans tous les cas. Notre enquête révèle que ceux qui opèrent ces machines tout en exerçant un travail très dur à une température élevée jouissent d'un repos relatif, mais ils sont l'infime minorité.

Les autres connaissent une fatigue excessive. "Celui qui accomplit son travail à la satisfaction des contre-maitres, dit un ouvrier, doit travailler ses 8 heures consécutivement." Un autre employé des salles de cuves, dont le travail consiste à syphonner le métal en fusion, m'a fait part qu'un expert de la firme Dufresne a minuté récemment son travail. Il travaillait de 6 A.M. à 4 P.M., 8 A.M. à 11 heures et demie — 3 heures 30 minutes. Arrêt de 11:30 à midi — repos de 30 minutes. 12 A.M. à 3:52 P.M. — 3 heures 52 minutes.

Soit 7 heures 22 de travail continu à une haute température. Passons. Voilà 3 mois francs que le rapport est devenu public. Nous considérons que ce délai doit être plus que suffisant pour mettre en force les recommandations de la Commission Tourangeau. Nous ne voulons pas chicaner sur des questions de détail, nous constatons que la compagnie ne tient même pas compte de l'esprit des recommandations. Et il ne

faut pas oublier que l'enquête a porté sur les conditions de travail des ouvriers durant la période, dite d'hiver. Combien plus pénible est le travail durant les mois de chaleur. On peut dire, en thèse générale, que les employés des salles de cuves travaillent aussi fort et aussi longtemps que par le passé. Les machines brisent les surfaces des cuves, ce sont encore les hommes qui accomplissent les 13 opérations que peut accomplir un ouvrier, d'après le rapport même de la compagnie. Sans compter que sur d'autres lignes les ouvriers passent tout leur temps à tenir béante l'ouverture par laquelle l'alumine descend dans la cuve — système cuves à sucs.

Qu'il n'y a pas de changement, nous en avons la preuve irréfutable par le témoignage du directeur du personnel des usines d'aluminium au Canada. Devant le Conseil Régional siégeant à Québec, M. J.-B. White, comparant les conditions de travail des travailleurs des usines La Tuque et de Shawinigan Falls au sujet d'un bonus de production, demandé par le Conseil National, déclarait que les salles de cuves étaient surveillées par 245 hommes alors qu'avant la formation de la Commission la moyenne était de 25.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes et l'allègement des conditions de travail des ouvriers est un mythe. Il faut aussi faire remarquer que lors de l'enquête les membres de la Commission interrogeant des ouvriers ou des groupes de ouvriers, ont noté à la page 10B de leur rapport que "les hommes croient aussi qu'il n'y a pas grand chose à gagner à travailler dans la ligne où existe la machine à casser les croûtes."

J'ai cru qu'il était de mon devoir de vous faire connaître ces faits. La présente lettre est la suite logique d'une série de rapports faits par les ouvriers de Shawinigan Falls — de longues discussions de l'exécutif de notre organisation dans cette ville et l'expression très atténuée d'une résolution prise lors d'une assemblée, tenue en notre local le 13 juin dernier.

En ce moment où les nôtres de concert avec nos alliés font le sacrifice de leur vie sur la terre de France, si l'on est en droit d'exiger des travailleurs des industries essentielles un support qui ne flanche pas, il est plus urgent que jamais que votre ministère fasse tout en son pouvoir pour assurer la paix industrielle nécessaire à cette formidable tâche.

Les travailleurs d'aluminium des usines de Shawinigan Falls, aussi bien que d'Arvida, Beauharnois et La Tuque, depuis le début de la guerre, ont fait largement leur part et ont raison d'être un peu désabusés et impatients.

Nous demandons, dans l'intérêt public, à votre gouvernement de faire donner suite par Aluminum Co. of Canada Ltd aux recommandations de la Commission que vous avez chargée de faire enquête et de soumettre rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération la meilleure.

L'Union Internationale des travailleurs d'aluminium de Shawinigan Falls, local 23548.

Par: JEAN JODOIN, organisateur, Fédération Américaine du Travail.

MINISTRE DU TRAVAIL PROVINCE DE QUEBEC CABINET DU MINISTRE

Québec, le 19 juin 1944.

Monsieur Jean Jodoin, organisateur L'Union Internationale des travailleurs d'aluminium de Shawinigan Falls, local 23548, Shawinigan Falls, Qué.

Les électriciens de la Canadian Marconi

Dans un télégramme au ministre fédéral du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell, le président de l'Union internationale des électriciens, M. William Currie, déclare que les membres de cette union répudient l'entente conclue entre Canadian Marconi et ses employés, par l'intermédiaire du Conseil des employés.

M. Currie prétend que les employés de la compagnie en question ne peuvent s'exprimer librement et que ceux qui négocient avec les patrons, au nom des employés, sont sous l'influence de leurs employeurs et que les circonstances dans lesquelles ils agissent ne permettent pas aux employés d'obtenir tous les avantages qu'ils devraient retirer d'une entente comme celle qui a été

conclue entre les patrons et les employés.

Pour obvier à une telle situation, M. Currie réclame la tenue d'un vote de représentation syndicale pour déterminer quel organisme doit être reconnu comme agence de négociations au nom des employés, dans les négociations avec les patrons.

On se souvient que lors du dernier vote chez les employés de cette compagnie, les patrons ont refusé de faciliter la besogne aux représentants du gouvernement fédéral, et ont même refusé de laisser prendre le vote dans leurs édifices, de sorte que les fonctionnaires fédéraux ont dû installer des tentes près de la propriété de la compagnie, où les employés se présentaient pour voter.

Enquête sur l'emploi d'après-guerre

Le ministère du Travail, d'après un déclaration faite le 28 juin par le ministre du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell, s'occupe d'un relevé concernant l'emploi d'après-guerre. Le relevé sera conduit par la Division de Recherches et de Statistiques du ministère.

Pour le présent, on propose de s'en tenir aux établissements occupant 200 travailleurs ou plus. La construction, les services administratifs gouvernementaux, les entreprises de la Défense nationale, les compagnies de la Couronne ou sociétés de l'Etat, et les hôpitaux sont exclus, mais l'industrie en général sera couverte. C'est l'intention de procéder plus tard à des relevés-spécimens d'établissements moindres.

Le ministère avertit actuellement les employeurs intéressés par lettre qu'ils auront bientôt la visite d'en-

quêteurs. Les services des agents des bureaux de Placement et du Service sélectif seront utilisés à cette fin.

Le relevé portera aussi sur de nombreux autres points, tels que les plans déjà établis pour la conversion d'après-guerre, le temps requis pour la reconversion de l'usine après la guerre, les facilités disponibles pour la formation technique d'après-guerre, la réintégration des membres des forces armées à leurs emplois antérieurs, les diminutions de personnel prévues les contrats de guerre terminés, et les programmes de produits et services nouveaux dans l'après-guerre.

Le ministre du Travail a ajouté que les établissements recensés jusqu'ici ont non seulement manifesté de l'intérêt dans le projet, mais dans la plupart des cas l'ont accueilli avec enthousiasme. Bien que le relevé exigera plusieurs semaines, on espère cependant que les résultats préliminaires seront disponibles avant la fin de 1944.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 17 juin dans laquelle vous attirez l'attention du ministère du Travail sur le fait que les conclusions du rapport de la Commission d'enquête présidée par le Docteur F.-J. Tourangeau n'ont pas été pleinement appliquées par l'Aluminum Company of Canada, Limited.

Je dois vous dire immédiatement que nous avons fortement conseillé à la Compagnie de mettre en vigueur les conditions de travail recommandées par la Commission d'enquête. Cependant, ces recommandations ne sont pas obligatoires. Il s'agit d'un travail d'enquête par une Commission nommée conformément aux dispositions de l'article 4 de la Loi qui régit le département du Travail. Même si ces recommandations ne sont pas exécutoires, il est absolument dans l'ordre qu'elles soient mises en vigueur.

Nous nous permettons de prier le Docteur F.-J. Tourangeau, président de la Commission, de faire une inspection et de vérifier sur les lieux jusqu'à quel point le rapport de la Commission a été suivi ou non. Nous communiquerons ensuite avec la Compagnie. Je vous tiendrai également au courant de nos démarches.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. (Signé) WILFRID HAMEL, Ministre intérimaire du Travail.

PROVINCE DE QUEBEC MINISTRE DU TRAVAIL Cabinet du Sous-Ministre

Québec, le 27 juin 1944.

Monsieur Jean Jodoin, organisateur, L'Union Internationale des travailleurs d'aluminium de Shawinigan Falls, Local 23548, Shawinigan Falls, Qué.

Cher Monsieur Jodoin,

Le Docteur F.-J. Tourangeau, président de la Commission d'enquête chargée d'étudier les conditions de travail des ouvriers de l'Aluminum Company of Canada, Limited, à Shawinigan Falls, nous dit ce qui suit dans une lettre en date du 26 juin:

"Je me propose de communiquer aussitôt que possible avec monsieur Radley et monsieur Isabelle afin de vérifier, comme vous le suggérez, jusqu'à quel point l'Aluminum Company of Canada, Limited, s'est conformée aux recommandations de la Commission de la Commission qui a enquêté sur les conditions de travail des ouvriers."

Veillez agréer, cher monsieur Jodoin, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(Signé) GERARD TREMBLAY, Sous-ministre du Travail.

Shawinigan Falls, Qué., le 28 juin 1944.

Monsieur Gérard Tremblay, Sous-Ministre, Ministère du Travail, Hôtel du Parlement, Québec.

Monsieur le Sous-ministre,

J'accuse réception de votre lettre du 27. J'apprends aussi ce jour que des experts désignés par la Commission Tourangeau sont actuellement à l'usine No 2 d'Aluminum Co. of Canada Ltd., dans la cité de Shawinigan Falls.

J'ose espérer qu'ils vont profiter de leur séjour ici pour vérifier si la compagnie s'est conformée aux autres recommandations de la Commission d'enquête.

Nombre de travailleurs ont été incapables de continuer leur travail hier à cause de la chaleur; leurs camarades ont dû les supporter de leurs bras pour leur aider à sortir des salles des cuves.

Les enquêteurs ont jugé bon d'en transférer un certain nombre à une autre occupation vu que ces travailleurs étaient dans l'impossibilité physique d'accomplir une tâche qui s'avère au-dessus de leurs forces.

A l'usine No 1, où les conditions de ventilation sont pitoyables, la compagnie se refusant à ouvrir les fenêtres de certains départements, les ouvriers ont brisé les carreaux comme dans les années précédentes.

Quelle raison a la compagnie d'agir de la sorte quand à l'extérieur on étouffe de chaleur?

Je suis satisfait de la réponse du ministère ainsi que de celle du Dr Tourangeau, à savoir que si les recommandations ne sont pas exécutoires, il est absolument dans l'ordre qu'elles soient mises en vigueur. Il y va de la paix industrielle que ces recommandations soient appliquées tout de suite.

Il est bon de noter que peu de gens sont renseignés de façon exacte sur les véritables conditions des travailleurs des salles de cuves et tout effort loyal de la part du ministère du Travail pour améliorer de façon pratique leur sort sera vivement apprécié.

Espérant que les travailleurs d'aluminium de Shawinigan Falls n'auront pas à subir encore une fois le "crois ou meurs" de l'automne dernier, je compte sur votre ministère pour faire pression sur la compagnie et l'amener à une plus juste conception de ses responsabilités.

Veillez agréer, monsieur le sous-ministre, l'expression de ma haute considération.

L'Union Internationale des travailleurs d'aluminium de Shawinigan Falls, Local 23548, affiliée à la Fédération Américaine du Travail Par: JEAN JODOIN, Organisateur.

LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble le premier et troisième jeudis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaGauchetière Est. Président, Paul Fournier, 1440 Bleury; secrétaire-correspondant — correspondant-secretary, J. E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul ouest, Tél. L.A. 5361; vice-président Onésime Renaud, 909 boulevard St-Laurent, Tél. L.A. 8403; J. E. Beaudoin, 1153 St-Denis, Tél. MA. 3731 — 3732.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176, Jacques-Cartier Typographical Union No. 145, Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers Union No. 33; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunel; Secretary-Treasurer, James Phillip, Room 54, 484 McGill Street, Tel. MA. 7489; Executive, John Moore, J.-A. Ardouin and A. Query; Auditors, J.-A. Richard and H. Collin. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS — MENUISIERS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT COUNCILS OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — Président: Edras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Secrétaire: Léopold Francoeur; Trésorier: E. Lanthier; Exécutif: E. Lanthier, U. R. Johns, F. Doucet, Gardien: B. Labelle. Agents d'affaires: Edouard Toussaint et Elzéar Bernier.

Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, N. L. Heureux, secrétaire.

U. L. 1127, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 15, Manuel Bourque, 2420 Chapleau.

U. L. 1244, Meets every 1st and 2nd Thursday, 1440 Bleury, H. R. Salter, Secretary, 4621 Blvd Décarie, N.D.G.

U. L. 1360, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, 4080 ouest Notre-Dame, H. Martin, secrétaire, 3815 rue Claude Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les 1er lundis à 168 — 1ère Avenue, Lachina, Harris Daoust, secrétaire, 168 — 1ère Avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis à 2138 Valois, Paul Vigeant, secrétaire, 2435 Orléans.

U. L. 1584, s'assemble les derniers mardis de chaque mois à l'Hôtel de Ville Ste-Anne de Bellevue, Léopold Francoeur, secrétaire, Boîte Postale 23, Ste-Anne de Bellevue.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — MONTREAL TRAMWAYS EMPLOYEES' UNION Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. — Quartiers généraux — Headquarters, 1153, St. Denis, Tel. LA. 2503. Officiers — Officers: Elphège Beaudoin, président; Victor Trudeau, agent d'affaires; Albert V. Trudeau, agent d'affaires; Alb. Chartier, 1er vice-président; J. S. Parthenais, secrétaire; Alb. Brodeur, trésorier; Joseph Barbusel, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le Local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Borri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — Boot and Shoe Workers' Union. — S'assemble tous les mercredis soirs à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 3446 Dorion; 2e vice-président, H. Desrosiers, 1594 Cadillac; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 rue Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Charles McKeercher, 1314A est, rue Ste-Catherine, Tél. CH. 6511, résidence, CL. 1125; sentinelle, Phillis Leclair, 1368 est, rue Ste-Catherine. L'exécutif, s'assemble les 2e et 4e lundis du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Rosario Hébert, 3524 Dorion, CH. 3987; secrétaire, Jos. Beuregard, 1598 rue Beaudry.

Les manuscrits des Aztèques et des Mayas racontant l'histoire de leur civilisation, furent détruits par les Espagnols lors de leur conquête de l'Amérique centrale.

La Bolivie était jadis connue sous le nom de Haut-Pérou.

EXAMEN de la VUE

par J.-L. Phoenix, O. D.

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Diplômé de l'Université

AU SALON D'OPTIQUE

Chm O. ST-JEAN LTEE

Téléphone: AM. 2121

o. st. Jean

BIJOUTIERS DIAMANTAIRES

Un seul magasin à Montréal:

1215 est, rue Sainte-Catherine

Examen de la Vue **YO. 4014** **Eyes Tested**
Lunettes — Réparations **Glasses Fitted**

A. GINGRAS, O.D.
OPTOMETRISTE — SIGHT-SPECIALIST

des ouvriers syndiqués | for trade-union workers
 Visiteur aux écoles | Eye Inspector for Schools

4222 Wellington **VERDUN** coin GALT
 corner

JOS. MORIN, Prop. CH. 8563

GARAGE MORIN

Réparation générale, Station de Service, Carrosserie et Duco
 Soudure Oxygène, Remisage
 General Repair, Service Station, Bodies and Duco
 Oxygen Welding, Storage

4094 Parthenais MONTREAL

Buanderie-IMPERIAL-Laundry
 & SUPPLY CO.

TEINTURIERS — NETTOYEURS • DYERS AND CLEANERS
 Excellent service de blanchissage • Superior Laundry Service

Lavage de famille à prix modérés
Family Washing at Popular Prices

Téléphonez Falkirk 1179 Call Falkirk 1179
 1471, RUE PARTHENAIS 1471 PARTHENAIS STREET

REGLEMENT DE DETTES

Nous payons toutes vos dettes et vous nous remettez le montant par petits versements.

AVEZ-VOUS DES COMPTES A VENDRE

SI OUI, nous vous donnerons de l'argent comptant pour toutes les créances que vous désirez nous vendre.

Nous ne prenons aucune créance en collection nous achetons seulement.

L. J. VENNE — Commissaire de la Cour Supérieure
 Edifice La Prévoyance — Suite 605

59 St-Jacques Ouest PLateau 5525

Tél. AMherst 2562

J. - B. BERGERON
 DIRECTEUR DE FUNERAILLES

Salons Mortuaires des plus Modernes

4228, Papineau. Vis-à-vis l'église Immaculée-Conception

TEL. TA. 0021

C. A. MASSE
 Dealer — Vendeur

SUNOCO SERVICE STATION

Beaubien & Louis-Hémond MONTREAL

Pour vos travaux de peintures ainsi que vos planchers de bois franc, consultez

THEO. LAMARRE

Expert en peinture et planchers — Linoléum ciré

3047, MERCIER, MONTREAL Tél. CL. 6364

MArquette 9331 **ALEX. JULIEN, prop.**

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS
 Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier MONTREAL

FRontenac 5236 Prop. WILFRID VERRIER

GARAGE VERRIER

Angle - Corner Berri & Blvd. St-Joseph
 Gazoline, Huile, Mécanique, Débossage, Peinture Duco
 Gasoline, Oil, Mechanic, Body-Work, Duco Paint

4897 PONTIAC MONTREAL

DECISIONS
Conseil National du Travail

Conseil National du Travail en temps de guerre — dans l'affaire : Paton Manufacturing Company, Ltd., Sherbrooke, Qué., et Textile Workers' Organizing Committee (CIO).

Il s'agit d'un appel de la compagnie d'une décision rendue par le Conseil régional de Québec le 15 février 1944 en vertu de l'arrêté C.P. 5963 relativement aux points suivants:

- (1) paiement — au taux actuel augmenté de moitié — de le surtemps en sus de 48 heures par semaine.
- (2) paiement de la pleine indemnité de vie chère.
- (3) prime de 5 cents l'heure pour les équipes de nuit.
- (4) semaine de vacances payée, en vertu de la Décision 17.
- (5) minimum assuré de 55 cents l'heure pour les tisseurs.

Nous sommes d'avis que l'appel doit être rejeté relativement aux points (1), (3), (4) et (5), mais qu'il doit être accordé relativement au point (2). Aucune justification en faveur de la pleine indemnité en vertu de l'article 34(3) de l'arrêté en conseil applicable n'a été fournie.

Le Conseil national du travail en temps de guerre — dans l'affaire : Howard Smith Paper Mills Limited (division de Cornwall) et International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers et International Brotherhood of Paper Makers.

Il s'agit d'un appel des unions d'une décision du Conseil régional de l'Ontario, en date du 3 mars 1944, ordonnant à la compagnie de payer une échelle de salaires basée sur un taux de 50 cents. Le taux antérieur était de 47 cents. La demande avait pour objet d'obtenir un taux de base de 56 cents et a été considérée d'après les dispositions de l'arrêté en conseil antérieur C.P. 5963. Permission d'en appeler a été accordée par le Conseil régional.

Brièvement résumé, l'argument en faveur de l'appel est que cette fabrique devrait tomber soit sous le taux courant pour le papier-journal en Ontario, qui est de 56 cents, ou recevoir l'augmentation de 5 cents accordée dans les fabriques du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Cette fabrique est ce que l'on appelle dans l'industrie une fabrique de "papier de luxe". La décision du Conseil régional a été le fruit d'une enquête sérieuse sur les écarts reconnus de taux entre les papiers de luxe et le papier-journal ainsi que sur la structure des taux payés dans cette fabrique particulière. Sur la base de la reconnaissance de l'écart, les taux décidés par le Conseil régional ne sauraient être modifiés, et nous devons rejeter l'appel.

Le Conseil national du travail en temps de guerre — dans l'affaire : Defence Industries, Limited (usine de Verdun et usine d'outils de Westmont), et l'Association internationale des machinistes, loge 1594.

Avec la permission du Conseil régional de Québec, l'union en appelle d'une décision du 18 janvier 1944 refusant une demande faite en vertu de l'ordonnance de 1943 régissant les salaires en temps de guerre, C.P. 9384, pour :

- (1) le regroupement de certaines des catégories existantes en cinq catégories principales comprenant commençants, apprentis, travailleurs de production catégorie "B", travailleurs de production catégorie "A", et compagnons;
- (2) ajustements de salaires de trois catégories y compris augmentation des taux de salaire des électriciens au taux

actuellement courant pour les électriciens dans les métiers de la construction;

(3) calcul du surtemps sur une base quotidienne;

(4) modification des termes définissant le paiement de taux pour les chargés de main-d'oeuvre et les premiers ouvriers.

Nous comprenons qu'il existe entre les parties une convention valable au 31 août 1944. Si ces requêtes étaient accordées, nous présumons que la convention serait substantiellement modifiée. Il y a aussi l'obligation de se conformer aux conditions stipulées dans l'Ordonnance régissant les salaires.

Après étude attentive des documents si bien préparés par l'union, nous ne voyons pas sur quelle base raisonnable ce Conseil pourrait s'appuyer pour renverser la décision du Conseil régional, et nous ne pouvons que rejeter l'appel.

Le Conseil national du travail en temps de guerre — dans l'affaire : J. R. Booth, Limited (Ottawa), et International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers et International Brotherhood of Paper Makers.

Il s'agit d'un appel de la compagnie d'une décision du Conseil régional de l'Ontario, rendue le 4 mars 1944, en vertu de l'arrêté C.P. 5963, augmentant le taux de base de 45 cents à 50 cents. Le Conseil régional a accordé la permission d'en appeler.

Cette fabrique s'occupe maintenant largement de la fabrication de produits spéciaux du papier et ne saurait plus être classée parmi les fabriques ou usines de papier-journal. La compagnie a aussi mentionné les graves conséquences que l'augmentation du taux aurait sur la situation financière de son exploitation, bien qu'il soit à noter qu'elle n'a pas tenté de plaider à fond incapacité de payer.

Tenant compte de ces faits, et afin de mettre cette fabrique sur un pied d'égalité avec la fabrique Eddy, située à Hull, nous concluons que le taux de base devrait être de 47½ cents, avec les ajustements à faire sur cette base.

Le Conseil national du Travail en temps de guerre — dans l'affaire : E. B. Eddy Company, Limited, Hull (Québec), et International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers et International Brotherhood of Paper Makers.

Avec la permission du Conseil régional de Québec, les unions concernées en appellent de décisions rendues en vertu de l'arrêté C.P. 5963, les 22 décembre 1943, 15 février 1944 et 30 mars 1944 portant le taux de salaire de base de 45 cents à 47½ cents et refusant d'augmenter l'indemnité hebdomadaire de vie chère au-dessus du montant de \$2.75 actuellement payé.

Les unions ont d'abord réclamé le taux courant en Ontario dans l'industrie du papier-journal, soit 56 cents, puis le taux de 50 cents fixé pour les fabriques de papier-journal du Québec. La preuve a établi que l'usine ici concernée n'en est pas effectivement une de papier-journal, mais est devenue une fabrique de papiers spéciaux. Le Conseil régional a reconnu un écart de salaire, et a adopté le taux de base de 47½ cents. Nous n'avons pas l'intention d'intervenir dans cette partie de la décision.

Sur la question de l'indemnité de vie chère, toutefois, nous sommes d'avis qu'en raison de la pratique générale dans l'industrie, et aussi afin d'établir une parité de taux avec la fabrique voisine Booth, l'indemnité doit être augmentée à \$3.58, à partir du 20 octobre 1943. En vue

Décisions

Conseil national des Relations ouvrières

Le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre a fait part de sa décision de tenir un scrutin ou vote che les travailleurs visés par la demande de la Canadian Seamen's Union (Syndicat des marins canadiens) d'accréditation ou certification comme représentants-négociateurs de certains travailleurs de la St. Lawrence Steamships Limited, Buffalo, New-York.

Cette décision a été prise par le Conseil à la suite de l'examen de la demande en question à une audience tenue le 21 juin et à laquelle tous les intéressés étaient représentés.

Tout le personnel non-breveté des bateaux Sioux, Algonquin et Cheyenne est autorisé à participer au scrutin en question, qui se tiendra sous le contrôle de M. J.-P. Nicol, fonctionnaire des Relations industrielles, ministère fédéral du Travail, à Toronto, nommé président d'élection pour le Conseil.

Le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre annonce une décision rejetant six demandes affectant les conserveries de viande de Québec (Québec).

A sa réunion du 23 juin, le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre a rejeté six demandes d'accréditation concernant des conserveries de viande à Québec (Québec).

Les demandes soumises par l'union fédérale des bouchers et charcutiers, section locale 77 (Congrès syndical ouvrier canadien affectait les compagnies suivantes:—Swift Canadian Company, Limited; Carrier et Goulet; Quebec Packers Company, Limited; Canada Packers Limited; l'Abattoir de Québec, Inc., et l'Eastern Abattoir Limited.

Les demandes ont été rejetées parce que le Conseil n'avait pas juridiction en la matière, les compagnies n'étant pas exclusivement engagées dans l'approvisionnement des magasins de l'armée, de la marine et de l'aviation, tel que défini à l'article 12 de l'Annexe "A" des Règlements des Relations ouvrières en temps de guerre, C.P. 1003.

Demande qui sera étudiée

Ottawa. — Le bureau des commissaires municipaux d'Ottawa a décidé de recommander au conseil municipal la formation d'une commission de conciliation en vue d'étudier la demande d'augmentation de salaires des membres de la brigade des incendies d'Ottawa.

Lorsque l'on a approuvé les crédits municipaux, il y a six semaines, on a accordé aux pompiers une augmentation de \$100 par année. De plus, le boni de vie chère a été incorporé dans le salaire de base. Toutefois les pompiers réclament une augmentation globale de 15 pour 100 et le plein boni de vie chère.

de toutes ces circonstances, et considérant l'industrie généralement, nous en sommes venus à la conclusion que nous avons le pouvoir d'en agir ainsi en vertu de l'arrêté C.P. 2370.

Il y aura donc décision et instructions en conséquence.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Prenez avis que EDWARD STEPHEN VASSELIN, des cités et district de Montréal, Province de Québec, appliquera au Parlement du Canada à sa prochaine session, ou si son application n'est pas alors entendue et adjugée, à la prochaine session, pour un bill de divorce de Dorothy May Ashford, des cités et district de Montréal, Province de Québec, pour adultère.

Montréal, le 4 mai, 1944.
 JONE E. CRANKSHAW,
 Procureur du requérant.

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province. Exécutif : J.-Elphège Beaudoin, président, Jos. Matte, J.-B. Arsenault et R.-M. Bennett, vice-présidents, Marcel Franço, secrétaire-trésorier et rédacteur, Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest
Téléphone : LANcaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing Ltd., 11 ouest, rue St-Paul, Montreal



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive : J. Elphège Beaudoin, president, Jos. Matte, J. B. Arsenault and R.-M. Bennett, vice-presidents, Marcel Franço, secretary-treasurer and editor, Henri Richard, associate editor.

Address all communications to 11 St. Paul Street West

Telephone : LANcaster 7808

Printed by Mercantile Printing Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal

Ici et Là...

(Suite de la première page)

la réunion régulière tenue jeudi soir, à 8 heures, dans la salle de l'Assistance Publique à Montréal, sous la présidence de monsieur Paul Fournier. Des questions très importantes ont été discutées.

Une décision favorable a été rendue par le Conseil Régional du Travail sur toutes les questions qui lui ont été soumises par voie de pétition conjointe par les employés et les directeurs de la Compagnie Imperial Tobacco. C'est ce que nous a appris monsieur Fernand Lachaine, organisateur de l'Union Internationale des employés de cette compagnie. Grâce au travail incessant des officiers de l'Union, les ouvriers se trouvent à bénéficier de nombreuses améliorations. La nouvelle convention signée en date récente inaugure une nouvelle année de progrès.

Au local 349 de l'Union Internationale des peintres les activités se multiplient. Cette semaine il y eut réunion importante sous la présidence de monsieur Raoul Gervais pour prendre connaissance des rapports soumis par MM. J.-M. Hogue, secrétaire, et J.-L. Morel, agent d'affaires du local.

Les ouvriers de la Canadian Marconi Company veulent que l'Union Internationale des électriciens soit substituée au Conseil des Employés de Marconi comme agence négociatrice. Avis à cet effet a été donné au ministre du Travail fédéral. L'entente conclue entre la compagnie et le Conseil des Employés a été répudiée et par l'intermédiaire de son président, M. William Currie, l'Union Internationale des électriciens demande qu'un vote soit pris chez les employés sous la surveillance du ministère fédéral du Travail en vue de déterminer qui du Conseil des Employés ou de l'Union Internationale doit à l'avenir représenter les employés et négocier une convention collective de travail plus avantageuse.

Un tribunal d'arbitrage a été nommé par le ministre provincial du Travail, l'hon. W. Hamel, pour étudier les causes du conflit survenu entre la compagnie Superior Theatres, Limited, et ses employés représentés par le local 262 de l'Alliance Internationale des employés de théâtres, affiliée à la Fédération Américaine du Travail. Le président sera bientôt choisi par le représentant de la compagnie, M. A.-L. Stein, et le représentant des employés, M. J.-J. Spector. Les employés se plaignent de ne pas recevoir le même salaire payé à d'autres travaillant pour de semblables compagnies dans la métropole.

Chez les ouvriers des buanderies de Montréal et de Québec la campagne de recrutement bat son plein sous l'habile direction de M. Omer Gaucher. L'organisateur de l'Union Internationale des ouvriers de ces industries a tenu de nombreuses réunions au cours de la semaine et d'autres assemblées sont annoncées pour la semaine prochaine.

Grâce à l'assistance offerte par le local 144 de l'Union Internationale des plombiers et ajusteurs (steamfitters) le "Letitia" sera remis à neuf et pourra servir de navire-hôpital dans un avenir rapproché. L'agent d'affaires du local 144, M. Alex Gauld, a annoncé que son union collaborerait à cette tâche importante. Il s'agit de réparer le navire, le peinturer et lui fournir le personnel requis pour son équipage. Nos amis du local 144 ont droit à toutes nos félicitations pour le geste magnifique qu'ils viennent de poser.

La réunion régulière des membres du local 200 de l'Union Internationale des employés de taverne aura lieu le dimanche 23 juillet. Jeudi de cette semaine les officiers et les recruteurs ont eu une réunion spéciale. Le secrétaire du local, M. Charles Lalonde, a fait part d'une décision récente de l'exécutif du conseil conjoint en annonçant que le taux d'initiation pour les nouveaux membres n'est que de \$3.90 au lieu de \$5.00, \$7.00 et \$10.00 du 15 juillet au 31 décembre, et que d'ici au 15 juillet le taux d'initiation est de \$2.90 seulement. C'est une aubaine dont les employés de taverne devraient s'empresser de profiter. C'est le temps plus que jamais d'entrer dans les rangs du local 200. Bonne chance aux agents recruteurs!

Le Code fédéral du travail est en vigueur dans notre province

Le ministre fédéral du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell, a déposé, cette semaine aux Communes, le texte d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de Québec. Cette entente prescrit la formation d'une commission des relations ouvrières pour l'administration du Code fédéral du travail dans les industries de guerre du Québec.

Selon le texte de l'entente, l'hon. juge Eudore Boivin, de Québec, est le président de ce nouvel organisme. Les représentants des ouvriers sont : M. Arthur Martel, de la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique (F.A.T.); M. A. Duquette, de l'Union des ouvriers de la confection pour hommes d'Amérique (C.O.I.), de Montréal et M. E. Demers, de la Fédération nationale de l'amiante (C.T.C.C.), d'Asbestos.

Les représentants patronaux sont : MM. J.-M. Boulard, de la Stowell Screw Co., de Longueuil; R. Bourque, Mercury Press Co., Limited, de Montréal; et C.-J.-A. Cook, entrepreneur, de Montréal.

Le Code fédéral du travail prescrit la négociation collective et l'arbitrage obligatoires pour les industries de guerre et les entreprises nationales qui auparavant tombaient sous la juridiction de la loi des différends industriels.

Six provinces : la Colombie britannique, le Manitoba, l'Ontario, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, ont demandé jusqu'ici que ce code s'applique aux industries sous leur juridiction.

Selon l'entente conclue entre la province de Québec et le Dominion, la commission des relations ouvrières de notre province aura la mission d'administrer ce code dans toutes les industries de guerre du Québec. Les entreprises nationales ou inter-provinciales — telles que les chemins de fer et les mines — demeureront sous la juridiction du Conseil national.

La loi permet d'en appeler à la Commission nationale des décisions rendues par la commission provinciale. Les services d'arbitrage du ministère fédéral du Travail seront disponibles pour tous ceux qui doivent régler des différends dans des industries sous la juridiction de la

commission provinciale et les comités d'arbitrage, qui peuvent être formés pour mettre fin à ces différends, le seront par l'autorité fédérale.

Demandes accrues de bénéficiaires de chômage

Ottawa, 3. — Les bureaux locaux de la Commission d'assurance-chômage ont reçu 4,654 réclamations de prestations pendant le mois de mai alors qu'ils en avaient reçu 6,463 en avril et 2,027 au cours du mois de mai 1943, selon l'Office fédéral de la statistique.

Au cours de mai, 5,222 personnes ont commencé à recevoir des bénéfices de chômage, à rapprocher de 2,167 personnes en mai 1943. On a de plus calculé qu'il se trouvait 8,873 personnes qui retiraient des bénéfices de chômage depuis les mois précédents, ce qui porte le total des personnes bénéficiaires à 14,095. Ces personnes ont reçu un total de \$473,709, représentant les bénéfices de 240,000 jours chômés alors qu'en mai dernier 4,848 personnes recevaient, pour 68,720 jours chômés, un total de \$121,132 de prestations.

Clergymen Score Labor Draft

Nearly 1,200 clergymen of all denominations and from every state joined recently in an appeal to Congress to reject the Austin-Wadsworth bill, backed by the administration, under which workers would be drafted for private profit of bosses. Their statement was made public by the Free Labor Committee of the Workers' Defense League, of which James G. Patton, president of the progressive Farmers' Union, is honorary chairman.

"Workers would be conscripted to work for private employers under the bill," the religious leaders declared. "The Supreme Court has said that is slavery."

They assailed the measure as a violation of the "four freedoms" proclaimed by Roosevelt and Churchill. They branded it as unnecessary and charged it would break up American homes and give reactionary draft boards an opportunity to smash unions.

"Free labor can produce more than forced labor," they said. — Labor.

Une nouvelle convention collective a été signée par l'Union Internationale des travailleurs des industries de produits chimiques et la Merck Chemicals Limited. Les demandes d'augmentations de salaires ont été soumises au Conseil Régional. Les représentants de l'Union ont présenté une requête aux autorités concernées pour être certifiés comme représentants-négociateurs.

Chez les employés des Dominion Stores Limited, un conseil d'arbitrage a été institué pour étudier une demande d'augmentation générale de \$5.00 par semaine. Le représentant des employés sur le Conseil est Jack-W. Lenger, qui est en même temps président du comité d'organisation du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. Le porte-parole de l'employeur est M. Robert-T. Hartt. Le président du Conseil n'aurait pas encore été choisi.

Des négociations importantes se poursuivent entre l'Union Internationale des machinistes, section 712 de l'avionnerie, et les trois principales compagnies d'avions à Montréal, la Fairchild Aircraft Limited, Noorduyn Aviation Limited et la Canadian Vickers Limited. Les officiers de la loge 712 ont présenté une requête au Conseil National des Relations Ouvrières en temps de guerre pour la nomination d'un officier-conciliateur, voire même d'un Bureau de Conciliation, s'il y a lieu, afin de résoudre les difficultés qui sont survenues dans la discussion de certaines améliorations nécessaires. Les compagnies et l'Union se sont entendues sur plusieurs points mais des questions d'importance vitale restent à être débattues. On s'est entendu pour accorder aux inspecteurs des augmentations de salaires et pour classer dans une catégorie plus élevée les fabricants d'instruments et les armuriers, mais les compagnies en question ont refusé d'être parties à une requête avec l'Union au Conseil Régional du Travail pour l'obtention de rajustements de salaires qui placeraient les employés des avionneries de Montréal sur un pied d'égalité avec ceux des autres avionneries au Canada. Un changement dans le plan des vacances des trois compagnies sera demandé cependant par voie de pétition conjointe. L'Union Internationale veut inclure dans le nouveau contrat une clause d'atelier fermé, des augmentations basées sur le mérite et une clause de séniorité.

On n'a poursuivi aucun employeur

Ottawa. — "Jusqu'ici, le ministère du travail n'a pas trouvé nécessaire d'intenter de poursuites contre aucun employeur pour n'avoir pas rétabli un membre démobilisé des forces armées dans son emploi antérieur", a déclaré ces jours derniers, l'hon. Humphrey Mitchell. "Il semblerait que les employeurs ont à coeur d'observer les termes de la loi du rétablissement en emploi civil".

Le ministère du travail, qui est responsable de l'administration de la loi, s'occupe des cas réels par l'entremise des bureaux de placement et du service sélectif. Bien qu'il y a eu de nombreuses demandes de renseignements de la part d'employeurs et de démobilisés au sujet des dispositions de la loi, les bureaux locaux de placement rapportent que jusqu'ici tous les cas dont ils ont eu connaissance ont été réglés avec satisfaction. En vertu de la loi, un démobilisé peut tenter de lui-même poursuites contre l'employeur qui refuse de le rétablir en emploi, mais les fonctionnaires du ministère n'ont encore entendu parler d'aucun cas de ce genre.

D'après la loi, les employeurs sont obligés de rétablir les anciens combattants dans leur emploi antérieur ou de réembaucher les membres démobilisés des forces armées dans des conditions "non moins favorables que celles qui leur seraient applicables, s'ils étaient restés à l'emploi de l'employeur". La loi s'applique aux membres masculins et féminins des services armés qui occupaient leur emploi depuis au moins trois mois avant d'être acceptés dans les forces armées.

Suivant une interprétation récente de cette clause, lorsqu'un démobilisé des services armés est physiquement incapable d'accomplir son travail intérieur, l'employeur doit le placer à tout travail qu'il peut accomplir. Lorsqu'un changement dans le programme de production de l'établissement rend le rétablissement dans un emploi antérieur impossible, la personne démobilisée doit être placée "dans l'emploi le plus favorable et dans les conditions les plus satisfaisantes raisonnablement pratiques".

Certains cas se sont présentés qui impliquaient le rétablissement en emploi couvert par des conventions syndicales. Dans chaque cas, la politique a été d'insister sur le rétablissement selon l'esprit de la législation, mais l'effet de toute convention syndicale en cours dans une question telle que celle de l'ancienneté doit être considéré.

Les membres démobilisés des forces armées ont trois mois, s'ils sont démobilisés au Canada, et quatre mois, s'ils le sont outre-mer, pour demander leur rétablissement dans l'emploi occupé avant leur entrée dans les forces armées.

23,320 personnes congédiées dans 14,539 industries au début de mai

Ottawa. — Le bureau fédéral de la statistique a déclaré qu'on avait enregistré, au début de mai, une diminution de l'embauchage, car, dans 14,539 établissements on a congédié 23,320 personnes, soit 1.3 pour cent de leurs 1,796,340 employés.

Cette réduction est la cinquième réduction mensuelle consécutive. "Bien que certains facteurs de temps de guerre aient eu tendance à modifier des mouvements saisonniers, il est probable que le relevé du 1er juin indiquera une reprise de l'accroissement de l'embauchage qui ralentit le 1er décembre de l'hiver dernier, a dit le bureau. Sans aucune exception, l'embauchage a augmenté le 1er juin de chaque année depuis 1920."

Pour une bonne part, ces congédiements ont été faits dans l'industrie du bois où l'emploi est saisonnier.



Tout citoyen est responsable de son permis de spiritueux



Aujourd'hui, grâce au nouveau permis de spiritueux, une surveillance plus étroite est exercée dans tous les magasins de la Commission des Liqueurs de Québec en vue de rendre service au public. L'obligation de soumettre la carte d'inscription nationale et de signer le permis d'achat permet un contrôle plus efficace qui se traduit par une répartition plus équitable des stocks disponibles.

Cependant, la Commission des Liqueurs de Québec compte sur la coopération du public — car, tout système de contrôle s'avère difficile et souvent inadéquat si chacun n'y apporte pas toute sa coopération.

Dans ce but, la Commission des Liqueurs de Québec demande aux acheteurs lorsqu'ils utilisent leurs permis de bien vouloir respecter deux conditions principales.

1. Le permis est personnel, c'est-à-dire à l'usage exclusif de la personne au nom de laquelle il est émis.

2. Il n'est pas transférable, ce qui signifie qu'un détenteur de permis n'a pas le droit de déléguer une autre personne à sa place pour acheter des liqueurs alcooliques.

Toute personne qui enfreint ce règlement s'expose à se faire confisquer son carnet.

La seule exception à cette règle est la suivante: "Le mari peut acheter pour son épouse en utilisant le permis de cette dernière ou vice versa." Cependant, les deux permis ne devront jamais être utilisés simultanément.

Cette nouvelle procédure est édictée dans le but d'aider les gens à s'approvisionner car il peut arriver que certaines personnes, à cause de leurs occupations, ne puissent se présenter aux magasins, aux heures d'affaires.

Que chaque citoyen suive ces directives en n'exigeant jamais plus que ce qu'il a droit et ainsi les consommateurs seront à même d'apprécier qu'après tout, ces restrictions, imposées par les circonstances, sont bien légères comparées à ce qui existe dans ce domaine, en dehors de la province.

Publiée par la

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

Labour News from Britain

From HERBERT TRACEY of the British Trades Union Congress

Britain's Trades Union Congress has announced that it will postpone its annual conference until mid-October, instead of holding it in the first week in September.

In its periodical report, summarising the activities of the T.U.C., the General Council recalls that this is the second postponement since the war began. The first was in 1940, when the full fury of the Luftwaffe fell upon Britain. This year, says the report, the postponement is due to reasons which reflect a happy transformation:

"Britain no longer stands alone. Powerful allies are ranged by our side. The initiative is in our hands and the enemy, already bereft of many of his conquests, has been called upon to meet the mightiest amphibious offensive in world history."

The report explains that postponement of Congress was made at the request of the Government, and was agreed to "in order that the military authorities might not be hampered in the slightest degree in their preparations to deliver the decisive blow." The postponement has given the T.U.C. General Council an extra six weeks to complete the preparation of its plans for postwar industrial reconstruction which the last Congress instructed the Council to draw up.

Good progress has been made, says the report, in dealing with this task. It is, for instance, stated that among important questions of policy which they have considered is that of finance and investment, particularly in its bearings upon the suggested proposals in the Government's White Paper on Full Employment.

It has been necessary to consider how far greater stability in the general price level can be secured. The report considers that the spiral of deflation of prices is no less vicious than the spiral of inflation and both have disastrous consequences. In the view of the T.U.C., it is the instability of investment expenditure which has been in the past the main cause of trade fluctuations. The T.U.C. therefore concludes that it is necessary to secure sufficient control over investment in order to ensure that the rate of total investment is not subject to violent fluctuations.

This has led the T.U.C. General Council to a review of the present-day method of securing funds for industrial investment. Its survey has led to the conclusion that an "essential instrument in reconstruction" after the war is a National Investment Board, responsible to the appropriate Minister.

It is recalled that a proposal on these lines was put forward by the T.U.C. as long ago as 1930. Since then the T.U.C. feels that the need for such a body has become even more obvious and the functions which it must fulfil have become more clearly defined.

A National Investment Board (says the report) would need to have a three-fold function. One department of the Board would, as a surveying department, determine the total amount of new investment which should be undertaken by the community as a whole. It should be empowered to obtain information on all schemes of capital expenditure, planned or under consideration, by the Government, local authorities, public boards, and public utility and large private companies. A somewhat similar proposal, it may be noted, is made in the Government White Paper on its Full Employment Policy.

On the basis of data obtained by this surveying department the T.U.C. suggests another planning department of the proposed National Investment Board would exercise guidance over all schemes of long-term investment. It would propose the speeding up or slowing down of investment plans, with a view to maintaining employment and price stability. It would thus ensure that investments of special national and social importance took

precedence over less important forms of investment.

The T.U.C. proposes that there should be a third department of the National Investment Board, a lending department, which would ensure that funds were provided for the financing of any approved scheme of industrial or national development. This lending department would be empowered through the Board both to raise loans on the public capital market, and itself to provide funds.

Another aspect of postwar long-term planning dealt with in this report concerns the location of industry. This has been the subject of discussion with the President of

the Board of Trade, who took the initiative some time ago in inviting both employers' associations and trade unions to give him their views on particular aspects of the problem of transferring war industry as speedily as possible to peace production. The T.U.C. hopes that the Minister's initiative in this matter will lead presently to trade unions and employers' organisations getting together to formulate a joint reply to the Minister's question.

A small T.U.C. Committee has also been set up which is considering as a first step the principles of a policy which will ensure a more balanced distribution of industry in order to avoid the reappearance of distressed and derelict industrial areas in the postwar world.

Reports of this nature issued from the T.U.C. headquarters indicate the main problems which are

attracting the closer attention of trade unionists as the war draws to an end. In broad outline the trade union plans for the reconstruction of industry and the transfer of the wartime trades to peacetime production conform pretty closely to plans which the Government itself is making. Both the Government and the trade unions are anxious that patches of unemployment should not be allowed to develop as they might if the industrial system fails quickly to adapt itself to peacetime production.

Government action to forestall such dangers is foreshadowed in its Full Employment Policy. The Government aims at producing a balanced distribution of industry and labour, and thus preventing local unemployment as far as possible. By influencing the location of new industries it hopes to diversify the

industrial composition of areas which in the past have been particularly vulnerable to unemployment.

All Not Gold That Glitters

The American soldiers "down under" have learned that the laughing jackass is no jackass at all — but a bird, a kingfisher inhabiting the Australian continent. The American soldiers everywhere are beginning to learn that many of those who call themselves friends of the fighting men are no friends at all, but only foes who would deny them even the right to vote and pit them against the workers who have been providing them with the weapons of victory. — *Duluth Labor World.*



"I guess it's up to me!"

Now that I can go I'm not going to stick around and let the other fellows do it.

Bill and Jack went over last week, and Fred's been over there a year. Now it's my chance.

It's going to take months of training before I can get fighting-fit, so I'd better get moving today.

Yes sir! I'm going now, to tell Dad and Mom that I'm on my way to sign up.

**VOLUNTEER
TODAY**

Join
the

CANADIAN ARMY

FOR OVERSEAS SERVICE



The Case for 2 Weeks Vacation With Pay for Aluminium Production Workers

The International Union of Aluminum Workers are preparing a province wide campaign for two weeks vacation with pay after one year's service in all plants of the Aluminum Company of Canada, Limited.

Actually aluminum workers receive one week's vacation after one year and two weeks after ten years. The above plan was first negotiated and inscribed in the contract between the Aluminum Company and the American Federation of Labor covering the La Tuque plant employees and then spread to the other plants of the company.

The recent investigations carried on by government bodies, such as the "Tourangeau Commission," have brought to the public's attention the danger to health standards, faced by the aluminum employees due to gas, smoke, heat and a general lowering of physical resistance.

The union feels that it is essential that the aluminum worker be given a two weeks vacation with pay to build up resistance. The union has for some time now made surveys on health standards in the aluminum industry.

Recently the union adopted a health insurance plan where every member receives \$10 a week for sickness and accident.

The union points out that the office staff of the company is actually receiving two weeks paid vacation after one year's service. Without in any way antagonizing the office staff the union points out the ridiculousness of granting two weeks to the employee in the modern company office while denying this, to for example the potman, that is too often carried out on a stretcher having lost consciousness in a stifling hot pot room.

The necessary briefs on this question are being drawn up for submittance to the Aluminum Company prior to negotiations which have been agreed to by the company for July 18th in La Tuque.

PH. CUTLER.

Government Juggling and the "Army Pea Game" In the Aluminium Industry

We have all heard of the Army Pea Game. Many of us have seen it done.

It is the old game of three shells and a pea. The pea is hidden under one shell, the other dealer whirls the three shells from one position to another. Finally the second party is asked under which of the identically shaped shells the pea is hidden.

Where the fun comes in, is that you are given only one chance and usually the pea is under no shell, but in the dealer's pocket.

Compare this to the aluminum industry labor dispute. *Shell No. 1.* The Aluminum Company has often repeated their being anxious to recognize the American Federation of Labor International Union of Aluminum Workers as recommended in the Government Miron Commission. "We are waiting for the Government to act."

Shell No. 2. The Federal Department of Labor has officially reported the Miron Commission report to have been carried and added that recognition of the American Federation of Labor should now follow.

BUT we are waiting for the Province of Quebec Department of Labor since the Collective Labor Agreements Act is a Provincial law.

Shell No. 3. The Provincial Department of Labor quite agrees that the American Federation of Labor should receive recognition *BUT* the Miron Commission was established under P.C. 4020 which is a Federal Order in Council.

Shall we start over again? No, by this time you are aware that the buck is being passed from one to another. In other words, the good old Army Pea Game. The whole situation would be comical except that it is taking place in an important war industry.

It has stopped being funny when we realize that the aluminum employees are fed up with government bungling which is directly resulting in delaying negotiations on many grave grievances.

We predict that the whole business will be layed in the Government authorities's lap by a spontaneous walk-out in the aluminum industry which all parties wish to avoid, but which only putting a stop to playing politics in labor disputes and applying existing legislation can correct.

PH. CUTLER.

DECISIONS

National War Labour Board

National War Labour Board — *Re:* Canadian Splint & Lumber Corp.— Eddy Match Company, Limited and Canadian Splint & Lumber Corporation Limited (Pembroke, Ontario) and United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America, Locals 2823 and 1775.

Reasons for Decision

This is an appeal by the Companies from a decision of the Ontario Regional Board dated January 22, 1944 under P.C. 5963 directing a general hourly increase of 5 cents in the basic wage effective from the date of application, June 12, 1943.

The application was by the Union for a 7 cent raise in wages and an increase in the cost of living bonus from \$3.20 to the maximum amount. The Regional Board's decision rests upon a finding that "the basic wage rates are low", but that is not enough to warrant its direction under section 25 of the Order. The Board could undertake to do what it did only if it found the wages to be low by comparison with wages in similar occupations in the locality or in a comparable locality.

Wages in the match-splint manufacturing business are unmistakably low and the same can be said of wages generally in the Pembroke area, but a careful examination of the comparative data available leads to no other conclusion than that these companies were paying as much, if not more, than other employers in the locality and throughout the industry as well.

We are of opinion that the decision under appeal cannot be sustained under the only relevant section of the order under which it was made, but we are prepared to give in a broad manner effect to a proposal made the Companies in the course of the protracted proceedings before the Regional Board and direct payment of a general 3 cent increase from October 1, 1943. There will be a finding and direction accordingly.

National War Labour Board — *Re:* Hiram Walker & Sons, Limited (Windsor, Ontario) and Distillery, Rectifying and Wine Workers International Union, Local 61.

Reasons for Decision

This was a joint application under P.C. 9384 for approval of the following provision for vacations with pay contained in the parties' collective agreement dated July 1, 1943:

"... any employee, who has been in the employ of the Employer for a period of at least one (1) year and less than five (5) years as of October 1, 1944, shall receive one week's vacation with full pay at his regular rate. Any employee who has been in the employ of the Employer for five (5) years or more as of October 1, 1944, shall receive two weeks' vacation with full pay at his regular rate."

The practice of granting one week's vacation after one year's employment was established prior to November 15, 1941, but the Regional Board refused to authorize the extension of the vacation prior to two weeks in the case of employees having an employment record of 5 years or more. Leave to appeal was granted by the Regional Board and both the Company and the Union join in the appeal.

The vacation plan proposed is one which is not unknown in the distillery industry, and on the basis of our reasons in the Colonial Weaving Company (1 Dominion Labour Service 38-1070; 43 Labour Gazette p. 1492) and Rogers Majestic Limited (1 Dominion Labour Service 38-1063; 43 Labour Gazette p. 1351) cases, we allow the appeal subject however to the application of the conditions of D.B. 17 except as they are altered by this decision.

National War Labour Board — *Re:* Hull Printing Company (Winnipeg, Man.) and Typographical Union No. 191 and Printing Pressmen & Assistants' Union No. 87.

Reasons for Decision

An appeal by the Company from decisions dated March 1, 1944 and April 5, 1944 of the Manitoba Regional Board under the former wages control order P.C. 5963. The matter is before this Board by leave given below. The Regional Board directed payment of rates to journeymen, pressmen and assistant pressmen of 90 cents, (79 cents and 65 cents respectively inclusive of cost of living bonus being paid).

The appellant is a small partnership and pleads its inability to pay the increased rates. The Regional Board established the rates mentioned throughout the printing industry in the Winnipeg area and gave some, but perhaps not thorough consideration to this particular employer's profit position. The statements for the year 1943 filed in support to the appeal indicate a sound financial situation but rather modest profits to the owners of the business, although the rates heretofore paid would appear to have been lower than those generally prevailing in the district.

Our view is that the directions should be changed into authorizations to pay rates up to the rates established by the Regional Board. This will allow the parties to negotiate on the basis of the situation present here and if they cannot agree, recourse may be had to the Regional Board who may then give the question of ability to pay under the price ceiling closer attention in terms of this particular case.

National War Labour Board — *Re:* Sutton-Horsley, Limited, (Toronto Ontario) and Local 1673, International Association of Machinists.

Reasons for Decision

The Company appealed a decision of the Ontario Regional Board dated January 10, 1944 under P.C. 5963 which directed payment of full cost of living bonus effective January 1, 1944. The Union has entered a cross-appeal for payment of such increased bonus retroactive to May 27, 1943.

Broadly speaking we have come to the conclusion that the Regional Board have properly exercised their discretion under Section 34 (3) of the Order in Council. But we are of

opinion that the combined remuneration (basic rate plus cost of living bonus) in this plant should not exceed in any classification the combined remuneration (basic rate plus cost of living bonus) paid by Canadian Aircraft Instruments and Accessories Limited to the same classification. Subject to this qualification, we therefore dismiss the appeal.

Further, we do not think the Regional Board's decision should be disturbed as to the date from which the decision is to be effective and the cross-appeal will be dismissed.

War-time Labour Relations Board (National) announces decision to reject six applications affecting meat packing companies in Quebec, P. Q.

At its meeting of June 23 the War-time Labour Relations Board (National) rejected six applications affecting meat packing companies in Quebec, P. Q.

The applications submitted by the Federal Union of Butchers and Meat Cutters, Local 77, (T. & L. C.), affected the following companies:— Swift Canadian Company, Limited; Carrier and Goulet; Quebec Packers Company, Limited; Canada Packers Limited; Quebec Abattoir Inc., and Eastern Abattoir Limited.

The applications were rejected because of lack of jurisdiction, the companies not being exclusively engaged in the supply of naval, military or air stores as defined in Section 12 of Schedule "A" of the War-time Labour Relations Regulations, P.C. 1003.

National War Labour Board — *Re:* J. R. Booth, Limited (Ottawa) and International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers and International Brotherhood of Paper Makers.

This is an appeal by the Company from a decision of the Ontario Regional Board dated March 4, 1944, under P.C. 5963 increasing the base labour rate from 45 cents to 50 cents. Leave to appeal was granted by the Regional Board.

This mill is now very largely engaged in the production of specialty paper products and can no longer be classified as a newsprint mill. The Company has also referred to the serious effect the increased rate would have upon the financial results of its operations, although we must say that a full defence of inability to pay was not attempted.

With this in mind and to place this mill in line with the Eddy mill located in Hull we conclude that the base rate should be 47½ cents with adjustments to be made from that basis.

Téléphone WE. 0250

GASTON GERVAIS
POSTE DE SERVICE IMPERIAL

3405, rue St-Patrick

MONTREAL, QUE.

FRontenac 9351

Garage COULOMBE-LAJEUNESSE
ENRG.

Ouvert Jour et Nuit — Open Day and Night

Lavage, Graissage, etc. — Washing Greasing, etc.

1101 CRAIG E. coin - corner Amherst,

MONTREAL

BASEBALL

Au STADE

At the STADIUM

DIMANCHE, LE 8 JUILLET

Deux joutes commençant à 2 heures P.M., avec

LUNDI et MARDI — joutes avec TORONTO
Mercredi, Jeudi, Vendredi — avec BUFFALO

Phone PL. 0746

A. MALO

SHELL SERVICE STATION

Shell Gasoline and Motor Oils
Shelllubrication with Moto-Sway

Mount Royal and St. Urbain,

MONTREAL

Vous êtes toujours les bienvenus chez :

ISRAEL NANTEL
TAVERNE • TAVERN
Angle - corner Frontenac

2551-53 Est, ONTARIO East.

You are always welcome at :

FA. 0013

Furuseth the Fighter

In the turbulent years of its development, the American labor movement produced many truly great humanitarians and leaders. Outstanding among them is Andrew Furuseth, the liberty-loving Norwegian seaman who devoted his lifetime to the emancipation of those workers who go down to the sea in ships. For a quarter of a century he endured privation, physical violence, and even imprisonment. The maltreatment shrivelled his body but his thirst for freedom burned unquenched in his soul. To the end he fought for emancipation of seamen. When the grim Reaper a few years ago gave him the nod he was still fighting the good fight.

Recently, on the occasion of the ninetieth anniversary of the birth of Andrew Furuseth, Matthew Woll, AFL vice-president, paid tribute to the memory of the grandest fighter of them all. Reprinted below are a few excerpts from Woll's tribute to the Abraham Lincoln of the sea. — THE CARPENTER.

By MATTHEW WOLL
AFL Vice-President

Andrew Furuseth was born in Romedal, in Norway, and went to sea when he was a boy of sixteen. The life of the sailor, he felt then, like the ocean itself, surely must be wide and free. But this dream of freedom, this dream that he was to perform a man's work with honor and dignity, was soon dispelled, shattered. For Andrew Furuseth discovered that seamen were chattels in every fo'c's'le of every merchant marine in the world. No matter under whose flag he served, conditions were the same. Seamen lived in degrading filth and poverty, their souls were completely in the hands of the master of the ship.

On more than one occasion, Andrew Furuseth came to me and described the treatment of sailors which he himself had witnessed. "I saw men abused," he told me, "beaten into insensibility. I saw sailors try to escape from brutal masters and from unworthy vessels upon which they had been lured to serve. I saw them hunted down and thrown into the ship's hold in chains. I know the bitterness of it all from experience."

In the many years which he had served as a seaman, Andrew had seen over-insured and undermanned ships go down at sea with a tragic loss of human life, because the owners of vessels would not furnish skilled seamen to sail them or provide lifeboats for passengers or crews. But the owners of vessels did not know that on their decks, in their fo'c's'les, there was a change all that.

Andrew Furuseth would not submit to slavery, and yet at the same time, he refused to abandon his calling. He started as a naive, uneducated sailor, and he soon realized that if he were to conduct a fight of his fellow-seamen, he would have to educate himself and prepare himself for a long, hard struggle.

He studied the history of the sea; he studied maritime law; he read the histories of great labor organizations; and his duty became manifest. He was aware of the enormous power which the ship-owners of all countries wielded. And he knew that the maritime laws of all nations made the owners of vessels complete and absolute masters of the lives of seamen. The wrong which he had set himself to uproot was firmly entrenched in the law, and had become the tradition in the maritime life of all civilized nations. He had arrayed against him the overwhelming influence of those who owned the ships and were masters of the sea. And behind them was the prejudice of public opinion throughout the world regarding the status of a sailor.

Years later, when Andrew Furuseth was prepared to put his newfound knowledge to practical use, with shrewd judgment he selected the United States as his battleground. He wisely chose the Pacific coast as the place for his initial operations. There were fewer ports on the Pacific Coast, and because of this, it might perhaps be easier to organize the men. In addition, the influence of the international shipping combine was less potential than it was on the overcrowded Atlantic coast.

For fifteen years on the Pacific coast, Andrew Furuseth labored day and night to bring his message to American seamen. But our seamen, after generations of virtual slavery, were hopeless and cynical. Yet somehow, a union was started, and for years, it struggled along, limited in means, impotent in the face of a hostile press. But for Furuseth,

this was only the beginning, and all during the early days of his struggle, he was convinced, almost with a fanatical conviction, that ultimately, he would succeed in enlisting the support of tolerant, decent men and women in the United States.

Then he came to Washington and haunted the corridors of the Capital, the committee rooms of Congress, the lobbies of hotels; and wherever he went, he carried his appeal for freedom. He seemed to have a natural gift for knowing when to speak and when to remain silent. Discouraged, defeated again and again, rejected, he continued to fight, and like many true leaders of men, each defeat served to renew his determination.

Finally, after twenty-one years of patient struggle, he lived to see his historic fight for seamen's freedom culminate in the signing of the seamen's law by President Wilson on March 4, 1915. Other men had fallen by the wayside, other men had lost faith, other men had succumbed to the blandishments of the enemy — but not Andrew Furuseth. Through legislative storms and calms, over the sandbars of prejudice, across every treacherous shoal, he stood at the helm and brought his ship safely into port. And on all those long, discouraging years, he had so submerged himself in the cause — and the cause alone — that when victory was finally his, few people in America knew of the self-effacing, modest man who had won it.

We are at war now. American vessels manned by fine, upstanding American seamen, living under decent conditions and adequately paid, are carrying the cargoes to our fighting fronts where victory soon will be achieved. We have new heroes today, but I am certain that when history has forgotten many who now claim public attention, particularly in maritime affairs, Andrew Furuseth will remain as an outstanding figure. From his heroic struggle, others will gain hope and courage and inspiration to fight on and on — to better the living conditions of their fellow-man and to create broader opportunities for freedom.

For generations to come, American seamen will look upon Andrew Furuseth as the man who remembered — when all others had forgotten — the plight of the common sailor.

On January 22, 1938, after a long and serious illness, but with the knowledge that his great dream had been realized, Andrew Furuseth died. The funeral services were held two days later and were attended by labor officials, Congressmen, members of the government, and a host of friends who had known the president of the A. F. of L.'s seamen's union during all his life. Senator Robert M. LaFollette, the son of "Fighting Bob," delivered the eulogy. At the conclusion of the funeral service, the body was cremated and the ashes were scat-

tered in the middle of the Atlantic ocean in accordance with a request by Andy. A friend of the champion of American sailors, to whom he had expressed this wish, interpreted his request in the poem printed below:

When I am dead—
Then take my ashes for from shore
And scatter them upon the waves
For I have loved the restless sea
And all the years of life I've known
Were ever lashed by storms and swept
By lightning flame and driving hail;
And I at close of day would sleep
Where all God's wildest storms of earth
Shall thunder requiems for me—
When I am dead.

From Our Readers

Montreal, P. Q.,
July 4th, 1944

The Editor,
The Labor World,
11 St. Paul St. West,
Montreal.

**Workers Should Vote Godbout,
Has Given Province
Progressive Government.**

Sir,

No matter what its critics may say, from the standpoint of the worker the Godbout government merits the support of labor. It is true that dissatisfaction was expressed by a certain group with the provisions of the labor bills, but this fact cannot be disproved or explained away; that in these bills called 2 and 3 the legislature did lay down the principle for which organized labor has fought so long that the worker has a right to form or join an organization in order that he be able to collectively bargain with his employer.

Of all the provincial administrations that we have had, I think it can be said that led by Mr. Godbout has been the most progressive. Even the most liberal-minded governments cannot because of circumstances meet all the demands of the workers — but where the government does manifest in its administration and legislation sympathy for labor, it is entitled to labor support. The policy of the American Federation of Labor (and which experience has demonstrated is the only one that labor should follow) is that labor should support its friends and defeat its enemies. Let me put the situation to my fellow-workers in the form of questions:

1. What did Mr. Duplessis do for the workers?
2. What has the Bloc Populaire done for the wage earners?
3. What have the other groups whose professions and promises are so generous accomplished to improve the lot of the toilers?

The Bloc Populaire is as reactionary as Mr. Duplessis who at no time was sympathetic to the workers. He cannot point to one constructive piece of legislation adopted during his regime. Mr. Godbout notwithstanding the attitude of certain persons gave the women of the province the right to vote. He has also taken other steps which at one time would have not been thought possible. Let me repeat in conclusion that the workers have no choice but to support his candidates.

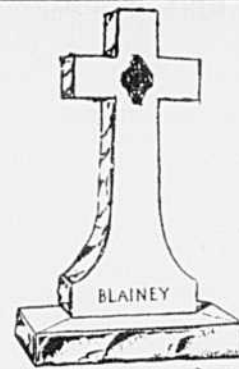
BILL JONES.

While planning for free nations after the war, let's remember what Abraham Lincoln said: "Sheep and wolves never agree on the definition of freedom."

Those who have no sound belief have no defense against a false one.

A man can't live on an empty stomach nor democracy on empty phrases.

The use of freedom for selfish ends soon brings the end of freedom.



MONUMENTS

funéraires

en granit canadien

Votre choix entre 500 modèles artistiques en fameux granit "Silver" inusable; rose, rouge, noir ou sur commande au prix du fabricant.

SILVER GRANITE CO., Ltd.

CHerrier 2676

2331 Provençal (près Dufresne)

Falkirk 3571

Salons Mortuaires modernes

ARTHUR LANDRY Enrg.

GEORGES GODIN, seul propriétaire

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

Service d'ambulances

518 & 528 rue Rachel Est.

MONTREAL

DExter 9310

ELwood 0052

GARAGE FORGET

FRANÇOIS FORGET, Prop.

General Repairs — Réparations générales — Body Work

NEW and USED CAR DEALER

4659, Décarie Blvd.

MONTREAL

Tél. CLairval 3811

En face de Vickers

PAUL'S MEN'S WEAR

NAP. PAUL LEPINE, Prop.

Bottes, Souliers, Chandails, Pantalons Blancs, Chemises
Coupe-vent, Casquettes, Sous-vêtements

4913 Notre-Dame Est, Viauville,
Entre St-Clément et Viau

MONTREAL

Un seul magasin



2461, rue des Carrières, Montréal

CRescent 4167

HOPITAL STE-THERESE

NOUVELLE ADMINISTRATION

Maternité Privée Licencée
Plaçons Bébés
Médecins Spécialistes
Gardes-Malades
Graduées

Private Maternity Hospital
Babies placed and well
taken care of
Maternity Specialists
Graduate Nurses

4824, SAINT-DENIS

MONTREAL

LANcaster 1022

E. NADON, Enrg.

Produits Pétroliers — Petroleum Products

MARCHAND d'Huile, Graisse, Huile à Moteur, Gazoline,
Huile de Chauffage — Gros et Détail

MERCHANT of Oil, Gas, Motor Oil and Cup Grease,
Gas, Oil — Wholesale and Retail

200, rue Saint-Jean

LONGUEUIL

FR. 0089

Mme R. JARRY, Prop.

CAFE DORSAY

CUISINE CANADIENNE

885 est DeMontigny

MONTREAL

Station de service CHAMPLAIN Service Station

J. BONIN

Graissage — Freins — Mécanique

5414, rue Saint-Denis

Tél. DOLLARD 0541

PALACE
THEATRE

MUSICAL CAVALCADE!
SHOW BUSINESS
starring EDDIE CANTOR
GEORGE MURPHY
JOAN DAVIS
CONSTANCE MOORE

CAPITOL
THEATRE

MEET THE
PEOPLE
starring LUCILLE BALL
DICK POWELL
Added Feature
'Night of Adventure'

PRINCESS
THEATRE

Second Week!
WALT DISNEY'S
First Full-Length Feature
SNOW WHITE
and the Seven Dwarfs
in TECHNICOLOR

LOEW'S
THEATRE

JOEL McCREA
MAUREEN O'HARA
LINDA DARNELL in
BUFFALO BILL
in TECHNICOLOR

MONARCH GAS RANGES
Made by
Canadians
for
Canadian Homes

Tél. Lancaster 3858
Salon de Fleurs St-Denis
1590, rue SAINT-DENIS
(Édifice du Théâtre Saint-Denis)
Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières.
Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

VIENNA GRILL CAFE
INCORPORATED

1964 rue Ste-Catherine Est
Montréal

SAVE
THAT YOU
MAY LEND

MacNicol on Reconstruction

Member for Davenport's Address on the Subject Favorably Impressed His Colleagues.

In commenting upon his activities and particularly his interest in the Indian population of this country, a Maritime newspaper referred to the energetic, kind-hearted, and sincere member for Davenport in the House of Commons as a retired boiler manufacturer. Mr. MacNicol certainly keeps the pot boiling in all that relates to the welfare of his fellow-citizens and the country of which he is so distinguished a citizen and splendid example of the success that comes to those who devote their time and abilities to not only their own advancement but that of their fellow-citizens and nation.

Mr. MacNicol is a man who has acquired a wealth of experience because of his association with industry during many years, his intimate contact with the workers, and personal explorations as to Canada's resources and possibilities which he carried out at his own expense.

Mr. MacNicol is already widely known as "Honest John." He is entitled to a further distinction as "Canada's most useful citizen." "Useful" in the sense that he is always doing something to help his fellow-countrymen. The information that he has given the House on the occasions when he addressed it and also the organizations that asked him to appear before their members is of the most valuable kind. It is useful and constructive in the best sense of the term.

Mr. MacNicol has been referred to on more than one occasion in these columns as a staunch and loyal friend of the workers. In and out of the House of Commons he has earnestly and continuously advocated measures that were proposed to ameliorate the economic and social position of the masses. Regardless of whether these measures came from the government or other groups, where they were such as to follow representations made by labor he strongly supported them.

John MacNicol is a citizen of whom we can well be proud. He has paid tribute to the leader of the Government when introducing measures that will contribute to human welfare.

The address which he delivered on the second reading on the bill for "Establishment of Department to formulate and carry out Reconstruction Plans" was one of the best he has delivered since he first entered the House. His plea throughout the whole of this highly instructive address was: Let us get together and co-operate to do all we can to provide employment for not only the men who have done so much to enhance the already great prestige of Canada as a fighting nation but also the workers in the war industries who have demonstrated what Canada can do in the way of producing munitions of war. Not only the workers but all Canadians should be grateful to Mr. MacNicol for what he said during the course of his address. He referred to one of the projects which he was the first to bring to the attention of the people of this country, and which if carried out, would mean so much to an important section of the farming population of this country in the Western provinces. He has urged that a large irrigation programme be undertaken, since, as he pointed out, it would result in Alberta alone in an increase of fifty thousand in population and the construction of nine thousand five hundred new homes. He went on to say:

"I agree with the Prime Minister that if we all work together, the Dominion, the provinces and the municipalities, and make an honest effort to see to it that not a man or woman is unemployed in Canada after the war, we can do it. There is no reason why there should be any unemployment in this country if only we will put our shoulders to the wheel and work towards that objective." Every worker, and particularly the leaders of labor will share his hope: "there is no reason why there should be any unemployment in this coun-

try, if only we will put our shoulders to the wheel towards that objective." It is certainly an objective to which we should all strive and which we can attain given that wholehearted co-operation so essential to the success of any effort or movement. He continued:

"If labor co-operates with everybody else, as honest labour always does, they will help materially. Labour has many good sane leaders. I do not know any who are not in that class. With good sane leadership labour can and will assist in seeing to it that there will be no unemployment in this country after the war."

Labour will certainly do everything it can to co-operate. He again paid a splendid compliment to the "good sane leaders of labour." Labour will certainly appreciate this kindly reference to those who are called upon to advise and lead the workers. He emphasized:

"We all live off one another. If we shall only be confident and not fold up, but keep going, there will not be any unemployment after the war."

There is no reason, as *The Labor World* has had occasion to point out, why in a country of our size, population, and resources, there should be any unemployment following the war. Not only should there be full employment for the present population and every returned man found a job as well as those who will be leaving the war factories, but openings provided for millions of immigrants to populate our vast spaces and bear their share of the huge burden of taxation which the war made inevitable. There is plenty of room in this country for immigrants who will quickly assimilate and become an asset to the Dominion.

Mr. MacNicol referred to the programme submitted by the Canadian Construction Association to the Reconstruction Committee. It consisted of:

"proposal to the effect that with the expenditure of \$3,600,000,000 on a six-year construction programme after the war they could provide work for 787,000 men or women or both for every \$800,000,000 expended. This programme envisaged the construction of necessary buildings and works and was based up to \$800,000,000 worth of construction work in a year. Therefore, if one divides \$3,600,000,000 by \$800,000,000 and multiplies the answer by 787,000, a total can be arrived at as to the amount of labour that could be provided in a construction programme of that size."

What the carrying out of a programme of this kind means can be readily understood. When the building and transport industries are busy, the country is prosperous, jobs are available, and wages are good. The programme is a practical one and reflects credit upon members of the association who submitted it.

It was also pleasing to learn from Mr. MacNicol that "two to three thousand manufacturing plants in Toronto have already made plans for about \$95,000,000 worth of additions in buildings alone, but to equip those buildings as they should be equipped will mean the investment of another \$225,000,000 in machines and tools." We can certainly exclaim with Mr. MacNicol: "Just fancy what that will mean after the war to the tool manufacturing companies throughout eastern Canada

In Unity There Is Strength

By Mrs. Franklin D. Roosevelt

I am very glad to have an opportunity to write a column on the subject of racial and religious understanding.

It seems to me that labor has a great responsibility in this field. Labor's strength lies in unity and the power generated by people who get together and work together.

The power opposed to labor is on the whole small in number, but great in influence, so labor has to count on its large membership to counteract the advantage which fewer people have who can wield money and influence.

It is easier for a few people to agree on what they will do than for a great many, but if labor will settle on certain fundamentals upon which they agree, they can bring great weight to bear. However, if they split into a number of small groups which can be divided one against the other, they will weaken themselves at once. If Catholics will not work with Protestants, and Protestants will not work with Jews, and while people will not work with negroes, and negroes in turn, will not work with somebody else, there are endless possibilities for creating dissension and making it impossible for groups of people to get together and act to their own best advantage.

This country was founded as a refuge against religious oppression. From the very earliest days, negroes and Jews joined in defending our land, which was to them a land of promise, as it was a land where they might hope eventually for full freedom.

New oppressions developed in our country, however, largely because people who flee from oppression are apt to be governed by fears and develop new oppressions. We have gradually done away with one fear after another, however, and now we should remember the original ideals which men of vision had for this great country of ours. Today we are so strong and so powerful that what we do may become a pattern for the world as a whole, and yet there are other races in the world which outnumber us. If we do not learn to look upon people as individuals and to believe that all individuals have the same rights, we may wake up some day and discover that we have awakened dislike and discrimination against ourselves by practicing discrimination. Then we will become the victims of something which we have fostered and which is a danger to the peace of the future.

Respect for human beings and for their rights to personal freedoms will make it very much more possible for us to unite and live together in peace and harmony as individuals and will assure us a more peaceful world in the future.

which today are running full blast on war production!"

Mr. MacNicol is entitled to sincere congratulations for his effective contribution to the debate on the bill. As we so well said: "Jobs of a hundred and one different kinds must be available," and he concluded:

"Let us give every part of Canada a chance to live. I am one who says that we have not given the west a fair chance. I shall not say anything further on the point at this time. May I state briefly that I am behind the proposal to set up a ministry of reconstruction."

One of the members who followed him, Mr. J. M. Dechene, said: "I wish the honourable member for Davenport were here. I admire him very much for the able address he gave the House this afternoon. He mentioned the word 'unity'. He emphasized how it was necessary for us to get together both now and after the war." When a compliment of this kind is paid by a colleague, it demonstrates the high esteem in which Mr. MacNicol is held and is a further tribute to him because of his readiness at all times to serve his country and fellow-citizens.

Postwar Employment Survey

The Department of Labor is initiating a Postwar Employment Survey, according to a statement issued last week by Honourable Humphrey Mitchell, Minister of Labor. The work will be carried through under the Research and Statistics Branch of the Department.

For the present it is planned to survey establishments with 200 or more employees. Construction, governmental administrative offices, national defence establishments, crown companies and hospitals will not be included — but industry generally will be covered. Later it is planned to make sample surveys among smaller firms.

The Department is now advising interested employers by letter that they will shortly be called upon by interviewers. The services of officers from the Employment and Selective Service Offices will be utilized for this field work.

It is planned to secure details from management itself in regard to the probable effects of a termination of hostilities in so far as the individual firm is concerned. The key question asks how many workers will be employed when the war is over and peacetime production is re-established.

Such matters as plans already laid for postwar conversion, the time required for post-war plant conversion, the facilities available for postwar occupational training, the return of members of the Armed Forces to their former employment, estimated decreases in staff on the termination of war contracts and plans for the development of new products or services in the postwar era will all be made the subjects of enquiry.

The Labor Minister added that firms so far approached have not only shown interest in the project, but in most cases have reacted enthusiastically. While the survey will require several weeks for its completion, it would be hoped that at least preliminary results will be available well before the end of 1944.

Your Wife Is the Expert

The percentage battle is still on. The (United States) Bureau of Labor Statistics is still sticking by its guns and insisting that living costs are up only 24% since the start of the war, although the AFL has on numerous occasions pointed out shortcomings in the Bureau's method of computing price changes. In turn the Bureau is shooting holes in the AFL's contention that commodity prices are up closer to 44% than 24%.

As we see it, it's merely a matter of figures. Wages are really frozen at 15% and whether 24% or 44% is the right figure for increased living costs, the fact remains that American workers are still taking a rooking under the existing stabilization program.

The person who really knows what has happened to living costs is the American housewife. She may not know an index from a statistic, but she remembers what a dollar would buy in 1939 and she knows what it won't buy today. Consequently she is the real expert, and she has long since found out that her husband's weekly pay check, despite more hours and a higher wage rate, does not go as far as the 1939 check used to.

Statistics are a funny thing anyhow. You can use the same set to prove almost anything. You remember Mark Twain's crack about bed being the most dangerous place to be because statistics show that more people die in bed than anywhere else? Well, there's another just about as good going the rounds now. It's about an insurance salesman who wrote a policy on a 92-year old man because statistics prove that few men die after 92. — *The Carpenter.*

POUR LES VACANCES



COSTUMES DE BAIN

Pour vos randonnées sur la plage durant vos vacances et pour tout l'été, voici de superbes costumes de bain Régent en laine douce et souple qui vous garderont chaudement au sortir de l'eau. Modèle droit avec jupe en avant seulement. Teintes pastel dans les tailles 32 à 44 **\$3.95 et \$4.50**

TRES JOLIS SHORTS

Ils vous plairont au premier coup d'oeil ces superbes shorts en convoi genre gabardine de coton blanc, bleu marine ou brun. Coupe de luxe avec deux plis de chaque côté ainsi que fermoir éclair. Tailles : 12 à 20 ans. Voilà un vêtement qui vous plaira certainement et dont l'entretien est des plus facile **\$2.98**

BLOUSES LEGERES

Pour porter de mille et une manières, voici de jolies blouses sport en broadcloth mercerisé blanc, beige, gris, turquoise, jaune, rose ou vert. Marque réputée Terry Top qui vous assure une durée et un confort remarquables. Modèles à manches courtes ou longues dans les tailles 12 à 20 ans **\$1.95**

JOLIS ENSEMBLES SOLEIL

La robe toute indiquée pour toutes les randonnées au soleil. C'est un ensemble deux morceaux en spun à fond blanc avec fines rayures or, turquoise ou bleu. Style à corsage fini brassière avec dos à jour et fermant avec six boutons de fantaisie. Blouse tailleur à manches longues. Tailles : 12 à 20 ans. Deux vêtements pour le prix d'un seul **\$7.95**

SALOPETTES CONFORTABLES

Vous aimerez le confort de ces culottes d'été en beau duck fin avec rayures, dans les plus jolies teintes d'été. Deux morceaux détachables à la taille et boutonnés en avant. Tailles : 12 à 20 ans dans un choix des plus complets pour la saison **\$2.98**

NOUVEAUX CHANDAILS D'ETE

Nous venons de recevoir un lot de superbes chandails d'été en gros tricot de coton du plus bel effet et dans les teintes de blanc, bleu pâle et rose. Modèles à manches courtes, encolure ronde qui sont très sportifs. Tailles : 32 à 38 à un prix spécial **\$2.98**

HEURES D'ETE
DE 9 A.M. à 6 P.M.
TOUS LES JOURS

EXCEPTE LE VENDREDI
DE 9 A.M. A 9 P.M.

MESSIER *Limité*

J.-E. CADIEUX, président - J.-C. AUBRY, sec.-trés.

1480 AVENUE MONT-ROYAL EST 1490

PRES FABRE

*Falkirk 3541

Le grand magasin à rayons de la rue Mont-Royal

CONFECTION
POUR DAMES

ANNEXE
DEUXIEME ETAGE